

Formation : Les attributions SSCT du CSE (+ 300 salariés)

Public : Membres du CSE des entreprises de 300 salariés et plus

Prérequis : Aucun

Objectifs de la formation

- Cibler les changements induits par la loi Travail et maîtriser le nouveau cadre réglementaire
- Comprendre le rôle du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les missions à confier à la CSSCT pour agir de façon significative en matière de SSCT
- Identifier les outils et les moyens pour participer activement à la prévention des risques professionnels dans son entreprise en développant les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité

Approche pédagogique

- Démarche participative basée sur une alternance d'apports méthodologiques, d'exemples concrets et d'exercices et cas pratiques tirés de la vie de l'entreprise
- Formation animée par un spécialiste des conditions de travail, de la santé-sécurité au travail

Programme

Les prérogatives SSCT du CSE

- Le nouveau cadre réglementaire induit par les Ordonnances
- La délégation des attributions SSCT à la Commission : comment fonctionner ensemble ?
- Les outils et moyens du CSE en matière de santé et de conditions de travail

Les informations et consultations du CSE sur les thèmes SSCT

- Le droit à l'information et l'obligation de discrétion
- Les réunions annuelles sur la santé et les conditions de travail
- La BDES : quelles informations y trouver sur la SSCT et la prévention ?
- Quelles consultations concernent la santé, la sécurité et les conditions de travail ?
- Le rôle de la Commission SSCT lors des consultations

La prise en compte des problématiques locales et individuelles

- Travailler avec les représentants de proximité
- La communication auprès des salariés : atout majeur de son mandat
- Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes : ses missions et sa posture

Les risques professionnels et les actions de prévention

- Les obligations de l'employeur
- Les différents types de risques professionnels : TMS, risques routiers, risques chimiques
- Les risques psychosociaux : mieux les identifier pour mieux agir
- L'analyse des moyens de prévention de l'entreprise
- Les actions du CSE en matière de prévention : définir un plan de route

Enquêtes et Inspections

- Les enquêtes et les inspections : quand, comment, avec qui et avec quels outils ?
- Danger grave et imminent et Droit d'alerte

Conditions d'inscription en inter-entreprises : Durée : 5 jours / Date et lieu : à définir / Tarif : 2 625 € nets/stagiaire.

*Cette formation peut également s'organiser en **intra-entreprise**, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins. Elle s'inscrit dans le cadre légal de formation économique des élus CSE (art. L.2315-63 du Code du travail).*